

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juin 2023

L' an 2023 et le 9 Juin à 19 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de M. MAILLARD Dominique Maire

Présents : M. MAILLARD Dominique, Maire, M. GALERNE Michel, Mme PHILIPPE Marie-Line, M. JEANDEY Antoine, M. CHERDLE Maxime, Mme BESNARD Régine, M. COLLET Sylvain, M. GODARD Laurent, Mme HERSANT Jocelyne, M. MAFILLE Yannick, Mme LAUGERAY Guilaine, M. SZAFRANSKI Stanislas, M. WEBER Jean-Luc, Mme VILLEDIEU Béatrice

Absents excusés : Mme BERLAND Annick, Mr FERRAND Romain, Mme COAT Virginie

Absent ayant donné procuration : Mme LEBRET Dominique à Mr CHERDLE Maxime, Mme BUCHHOLZ Delphine à Mr MAILLARD Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 30/05/2023

Date d'affichage : 30/05/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PHILIPPE Marie-Line

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Subvention voyage scolaire, projet pédagogique - 2023 - 42

Subventions aux associations communales - 2023 - 43

Subventions aux associations communales - 2023 - 44

Subventions aux associations diverses - 2023 - 45

Emplois saisonniers - 2023 - 46

Travaux d'éclairage public - 2023 - 47

Subvention voyage scolaire, projet pédagogique réf : 2023 - 42

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal le projet d'un voyage scolaire pour 4 classes de l'école primaire de Chaudon. Ce séjour se déroule du 25 au 29 septembre à Sarzeau.

La coopérative de l'école sollicite une participation des communes du regroupement pédagogique.

Suite au débat, il est proposé de verser la somme de 1 500 € afin d'aider au financement de ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Mr JEANDEY Antoine ne participant pas au vote), accepte le versement de 1 500 € comme participation aux frais à la coopérative des écoles.

Subventions aux associations communales réf : 2023 - 43

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions qui seront octroyées aux associations communales pour l'année 2023 comme suit :

OCCE Coopérative Scolaire Boissy-Chaudon	500 €
Association "Les Récrés Boissy-Chaudon"	300 €

Subventions aux associations communales réf : 2023 - 44

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions qui seront octroyées aux Associations communales pour l'année 2023.

Madame PHILIPPE Marie-Line, ne participent pas au vote.

Comité des Fêtes de Chaudon	2000 €
Comité d'Entraide de Chaudon :	4000 €
Chaudon Loisirs Séniors	500 €

Subventions aux associations diverses réf : 2023 - 45

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de dresser la liste des associations et déterminer le montant de la subvention qui leur sera octroyée pour l'année 2023. Mmes LAUGERAY Guilaine et BESNARD Régine ne participant pas au vote.

Association Paralysés de France	50 €
Ass. Action Educ. Tribunal pour enfants	60 €
Ligue contre le cancer	50 €
Prévention routière	50 €
Assoc. Valentin Haüy	50 €
Assoc. Don du Sang	50 €
Assoc. AFM	50 €
ESN Entente Sport. Nogent le Roi	1100 €
S.P.D.A.	160 €
Assoc.Sportive Villemeux sur Eure	350 €
Assoc. Tennis Villemeux sur Eure	100 €
ADMR	400 €
Assoc.Gym Volontaire Nogent le Roi	80 €
Maison du Tourisme Nogent le Roi	100 €
Banque Alimentaire	80 €
Bibliothèque Villemeux sur Eure	100 €
Club 3ème âge Villemeux sur Eure	100 €

Secours Populaire	350 €
Secours Catholique	300 €
Association Confiance	50 €
NAFSEP Sclérosés en plaque	50 €
Le Compa	50 €
Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté	160 €
Les Blouses Roses	50 €
APADVOR	60 €
Maison du Diabète	50 €
Flora Gallica	80 €
UDTL Dreux	80 €
Assoc. St Evroult Terre d'Histoire	300 €
Bibliothèque de Nogent le Roi	100 €
Assoc. Comité de Jumelage	1000 €
Association Musique et danse Nogent le Roi	100 €
Nogent'ternet	50 €

Emplois saisonniers réf : 2023 - 46

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2 alinéa.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour suppléer aux travaux des espaces verts durant les vacances.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers pour la période du 1er juin 2023 au 30 septembre 2023.

Ces agents assureront les fonctions d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de chaque agent sera calculée par référence à l'indice Brut 385 Indice Majoré 361.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Un contrat de 2 mois viens d'être signé (Juin et juillet) avec un agent.

L'agent communal qui s'occupait de l'entretien des chemins parti en retraite n'a pas encore été remplacé, nous avons sollicité la participation de deux agriculteurs qui ont bien acceptés de collaborer à ces travaux.

Travaux d'éclairage public réf : 2023 - 47

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Lieu : CHAUDON

Libellé : Grande Rue, Rues des Ecoles, de Saint Médard, de Vaubrun, côte du Héleau et allée Gilles Fosses. Tranche 2

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu au plan de financement suivant, lequel demeure toutefois subordonné à l'accord définitif de l'État quant à sa participation financière au programme 2023 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par ENERGIE Eure-et-Loir :

coût estimatif HT des travaux	Participation d'Énergie Eure-et-Loir (Maître d'ouvrage des travaux)		Participation de la collectivité *	
23 000 €	50 %	11 500 €	50 %	11 500 €

*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- **Approuve** le plan de financement correspondant, la mise en œuvre de celui-ci et des travaux correspondants restant subordonnée à l'accord définitif de l'État quant à sa participation financière au programme 2023 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par ENERGIE Eure-et-Loir.
- **Autorise** Monsieur le Maire a signé la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et le financement des travaux.

14 juillet : Le banquet du 14 juillet se fera à la Salle des Associations préparé par le restaurant « Le Clos Fleuri », à voir pour l'animation, un « karaoké ».

Jury d'Assises :

Conformément à l'arrêté préfectoral SPD/n ° 10/2023 relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure et Loir pour l'année 2024, il est procédé au tirage au sort de 3 personnes sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire communale pour les Jurés d'Assises.

Graphe parking de la Salle des Associations : Il est nécessaire de réparer le mur, avant l'intervention des graphes. Après plusieurs maquettes présentées, le conseil municipal a choisi la maquette 5. Les travaux devraient commencer deuxième semaine de juillet.

Travaux : Les travaux pour l'aménagement PMR des allées du cimetière devraient commencer à la fin du mois de juin,

Séance levée à 22h20

En Mairie le 16 juin 2023

Le Maire

Dominique Maillard